

Vers l'harmonisation et la consolidation du réseau des universités publiques régionales d'Haïti

P. Yves Voltaire

Résumé: Créées par le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP) à partir de 2006, les universités publiques régionales (UPR) sont actuellement au nombre de six. Sont-elles condamnées à reproduire les tares du système d'enseignement supérieur haïtien ou peuvent-elles offrir une formation d'excellente qualité au service de la décentralisation et du développement intégral durable de nos départements ? Après une première phase de difficile implantation et de manque de financement, les UPR entament depuis 2012, contre vents et marées et dans la ligne du Plan opérationnel (2010-2015) du MENFP, une deuxième phase de leur histoire caractérisée par une recherche d'harmonisation, de consolidation et d'extension de leur réseau. Toutefois, l'absence de loi-cadre sur l'enseignement supérieur haïtien, l'instabilité politique, la crise économique et le manque de ressources humaines qualifiées mettent en danger cette tentative d'offrir à des milliers de jeunes des provinces l'accès à une formation universitaire et civique de standard international.



Rezime: Apati ane 2006, ministè Edikasyon nasyonal ak fòmasyon pwofesyonèl (MENFP) te pran desizyon kreye Inivèsite Piblik Rejyonal yo « UPR », jounen jodi-a nou ka konte jiska 6 enstitisyon konsa. Nou ap poze kesyon sa-a : èske yo kondane pou yo kontinye ap repwoudi rezilta vlenvlen sistèm ansèyman siperyè ayisyen an osnon èske yo ka ofri yon fòmasyon bon kalite ki ap antre nan lojik desantralizasyon an ak devlopman dirab tout depatman nou yo ? Apre premye faz pwojè sa a ki te make ak anpil konplikasyon epi yon mank finansman, « UPR » yo depi ane 2012 la ap goumen kont gwo van touman ak lanmè madichon e san yo pa pèdi kap yo nan fikse je yo sou bousòl Plan operasyonèl (2010-2015) MENFP a, se dezyèm faz listwa yo, kote li parèt klè yo ap chache amoni epi ranfòse epi deplotonnen rezo yo a. Men tou, lefètke pa gen lwa gouvènay pou ansèyman wo nivo ayisyen an, akoz enstabilite politik, kriz ekonomik la, manke moun ki kalifye pou fè travay sa-a. Tout sa se yon gwo makonn danje ki ka fè echwe tantativ sa-a pou ofri plizyè milye (1000) jenn moun ki nan pwovens nou yo yon fòmasyon sivik ak inivèsite nivo entènasyonal.

1. INTRODUCTION

L'histoire du réseau des universités publiques régionales d'Haïti comportait, jusqu'à tout récemment, une seule période se subdivisant en deux étapes: celle du Centre d'enseignement supérieur et technologique (CEST) des Cayes (7 novembre 1999 au 7 novembre 2006) et celle de la fondation des quatre premières universités publiques régionales en Haïti (UPRH) aux Cayes (novembre 2006), aux Gonaïves (janvier 2007), au Cap-Haïtien (octobre 2007) et à Jacmel (décembre 2011). Mais, depuis octobre 2011, les UPRH ont entamé, par décision de l'État haïtien, à travers le Plan opérationnel 2010-2015 du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation

professionnelle (MENFP), une deuxième période de leur histoire: celle de leur harmonisation, de leur consolidation et de leur extension en vue de constituer un réseau universitaire performant. En effet, dans la perspective d'ouvrir deux nouvelles universités publiques régionales à Port-de-Paix dans le Nord-Ouest et à Hinche et Mirebalais dans le Plateau Central, le MENFP a mis en œuvre des moyens pour renforcer les bases de celles qui existent déjà dans le Sud, l'Artibonite, le Nord et le Sud-Est. Quels sont les objectifs de cette nouvelle opération et quelle orientation les UPRH sont-elles en train de se donner en collaboration avec le MENFP? Ces institutions publiques sont-elles condamnées à reproduire les déficiences et les ►

tares tant décriées du système universitaire haïtien ou offrent-elles une pratique solution de rechange au regard de l'accessibilité, d'une formation professionnelle de qualité, de la gouvernance, du financement, de la reddition de comptes, de la recherche, de la modernisation et de l'autonomie? Comment capitaliser les efforts déjà accomplis afin de former avec ces universités publiques un réseau harmonieux et performant mettant en valeur les différences régionales?

Nous nous proposons d'apporter quelques éléments de réponse à ces questions en analysant le processus de transition historique et d'innovation dans lequel les UPRH sont engagées à partir de cette année scolaire 2011-2012. Nos réflexions porteront tout d'abord sur les défis posés à l'État haïtien par l'organisation de la formation postsecondaire. Puis, nous ferons l'historique de la première période de l'évolution des UPRH pour analyser ensuite les recommandations d'une récente évaluation de ces établissements. Enfin, nous jetterons un regard réflexif sur la quête d'une vision partagée de leur mission et la recherche d'inspiration pour créer un modèle original de fonctionnement de ce nouveau réseau universitaire à travers un atelier international. Cette démarche inductive nous amènera à tenter une classification des types d'acteurs intervenant dans les UPRH ou se positionnant par rapport à elles. Nous proposerons également quelques éléments d'un cadre théorique permettant de comprendre l'évolution de ces institutions. Pour finir, nous indiquerons quelques actions prioritaires à mener pour la réussite de cette deuxième période de leur histoire.

2. CONTEXTUALISATION : LES DÉFIS DE LA FORMATION POSTSECONDAIRE EN HAÏTI

Tout d'abord, pour comprendre la mission des UPRH, il importe de saisir les défis posés aux responsables politiques par l'organisation de la formation postsecondaire. En bref, on a constaté depuis les années 1980 une accélération du nombre des élèves terminant le secondaire et demandant une formation universitaire. Or, le système éducatif haïtien n'offre pas une diversité de choix de formation technique et professionnelle en fonction des besoins de la société et des débouchés sur le marché de l'emploi aux niveaux national, caribéen et international. Tout le monde veut entrer à l'université. De plus, l'unique Université d'État d'Haïti (UEH) arrive de moins en moins à absorber cette demande croissante. Des 40 000 bacheliers annuels, elle peut à peine en inscrire 4 000 dans ses 11 facultés et écoles supérieures de Port-au-Prince, auxquelles il convient d'ajouter 3 écoles publiques d'infirmières (Port-au-Prince, Cayes et Cap-Haïtien) et 6 facultés de droit et de sciences économiques aux Gonaïves, au Cap-Haïtien, à Fort-Liberté, à Port-de-Paix, à Jacmel et aux Cayes.

Par ailleurs, placée par la Constitution de 1987 au rang des institutions indépendantes, à l'instar du Conseil électoral, de la Cour supérieure des comptes et de l'Office de la protection du citoyen, l'UEH, dans l'exercice de son autonomie universitaire, ne se considère pas comme soumise au contrôle du MENFP ni d'aucune autre institution. Au contraire, certains estiment qu'il serait de ses prérogatives de gérer l'ensemble du système d'enseignement supérieur haïtien. Toutefois, dans la pratique, l'UEH se voit surtout contrainte de tenter de faire face, tant bien que mal, à ses propres crises récurrentes à l'intérieur de la crise chronique d'Haïti. Une commission pour la réforme de l'UEH travaille d'arrache-pied à donner un nouveau visage à la plus grande université haïtienne, qui accueille approximativement 28 000 des 100 000 étudiants haïtiens. Dans ce contexte, à partir de 1987, les universités privées se sont multipliées sans contrôle réel de l'État, souvent en se contentant, comme l'écrit si bien Creutzer Mathurin dans son rapport sur l'état de l'enseignement supérieur haïtien en 1997, « de "secondariser" l'enseignement supérieur », autrement dit d'en faire un simple prolongement du secondaire sans aucun apprentissage de la culture scientifique et du savoir-faire professionnel. De plus, près de 10 000 étudiants haïtiens fréquentent les universités dominicaines et rapportent plus de 60 millions de dollars l'an à l'économie de nos voisins. Le don du peuple dominicain, orchestré par le président Leonel Fernandez Reyna, de l'Université du Roi Henry Christophe à Limonade, tout en montrant ce que peuvent faire la volonté politique et la solidarité internationale dans le domaine, met le doigt sur les plaies de l'enseignement supérieur haïtien et offre une opportunité d'y trouver des remèdes au moins dans la région du Nord.

Pour tenter de réguler cette situation chaotique en attendant la promulgation d'un cadre légal, Jacques-Édouard Alexis, ministre de l'Éducation nationale sous la présidence d'Aristide, créa, en 1997, une Direction de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (DESRS) habilitée à accorder une autorisation de fonctionnement aux établissements qui en font la demande. En 2011, sur environ 250 établissements universitaires répertoriés par elle, seulement 54 avaient une reconnaissance légale.

Il convient de reconnaître qu'en dépit de ce tohu-bohu, l'UEH et des universités privées de renommée internationale sont tout de même arrivées à former des intellectuels de haut rang, des chercheurs, des entrepreneurs, des fonctionnaires, des consultants, des cadres supérieurs évoluant dans les organismes internationaux et les entreprises publiques haïtiennes. Toutefois, les services rendus par ces établissements d'enseignement supérieur publics et privés touchent à peine 1 % de la population. En effet, selon les estimations du Groupe de travail sur l'éducation et la formation (GTEF), seulement

600 habitants sur 100 000 fréquentent l'université. De plus, malgré des investissements et des efforts louables, le système comporte de nombreuses tares. Énumérons-en quelques-unes.

Tout d'abord, les établissements universitaires sont concentrés à Port-au-Prince à 90 % et leurs bâtiments ne sont pas appropriés, n'étant souvent pas conçus à cette fin. Les bibliothèques, les salles informatiques avec accès à Internet, les cafétérias et les terrains de jeu y brillent souvent par leur absence. Ensuite, dans la plupart des cas, ces établissements n'assurent pas la transition de l'école secondaire au régime de l'enseignement supérieur en offrant des programmes de mise à niveau, surtout en français, en méthodologie et en culture haïtienne. Les méthodes d'enseignement et le contenu des cours sont souvent surannés et ont très peu de rapport avec la pratique professionnelle. Après trois ans d'études, le taux de diplomation en licence n'atteint pas 10 % dans la plupart des filières et des universités. En effet, le mémoire constitue une pierre d'achoppement que la plupart des étudiants n'arrivent pas à surmonter. Cela a porté les universités à ajouter une année au programme de licence pour permettre aux étudiants de le rédiger. En fin de compte, la formation à la licence se fait généralement en quatre ans et l'étudiant, abandonné à lui-même, passe au moins une cinquième année à tenter de soutenir son mémoire de sortie de cette galère. Les programmes de maîtrise peuvent se compter sur les doigts d'une seule main. Les rares docteurs sont formés à l'étranger. Une École doctorale a été lancée en 2012 avec l'appui de la Conférence des recteurs et présidents des universités francophones de la Caraïbe (CORPUCA) pour tenter de changer cette situation. Quant à la condition enseignante, elle n'offre rien pour soulever l'enthousiasme des professeurs qui s'y consacrent surtout par devoir civique. Ceux d'entre eux qui auraient pu s'adonner à la recherche sont vite embauchés par les organisations non gouvernementales (ONG) à même de leur offrir un salaire décent. Enfin, le séisme du 12 janvier 2010 est venu ajouter à cet enlisement dans l'impasse, la destruction d'une soixantaine d'établissements d'enseignement supérieur et la mort de centaines de professionnels des deux sexes, médecins, ingénieurs, agronomes, avocats, professeurs, gestionnaires, responsables religieux, et de milliers d'étudiants.

Cette catastrophe nationale cependant offre l'opportunité d'une reconstruction des personnes et des infrastructures sur des bases plus solides. Dès lors, les établissements d'enseignement supérieur doivent relever le double défi de se reconstruire tout en participant à cette reconstruction nationale.

C'est à la lumière de cette contextualisation qu'il faut comprendre et apprécier la mise en place du réseau d'universités publiques régionales haïtiennes avec pour mission de décentraliser l'enseignement supérieur et de contribuer au

développement local par l'enseignement, la recherche et le service à la collectivité. Commençons par faire un bref historique de la première phase de leur évolution.

HISTORIQUE DES UPRH

3.1. L'enfance institutionnelle

En septembre 1996, une équipe du cégep Marie-Victorin de Montréal, invitée par le ministre de l'Éducation nationale Jacques-Édouard Alexis, entreprend une visite aux Gonaïves et aux Cayes en vue d'explorer les possibilités d'y fonder des établissements qui s'inspirent des collèges d'enseignement général et professionnel (CÉGEP) du Québec. Ainsi, en novembre 1999, le MENFP¹ décide d'ouvrir aux Cayes un CEST dirigé par un doyen, P. Micial Nerestant. La première unité créée est celle du droit en 1999, suivie de celle des sciences administratives en 2002 et de celle des sciences de l'éducation en 2003. En 2004, une crise provoquée par l'impossibilité de poursuivre un programme de sciences informatiques perturbe la marche du CEST. Le MENFP nomme alors Pierre-Michel Laguerre comme son coordonnateur général.

Cette étape ne saurait être considérée comme une préhistoire des universités publiques régionales. Elle en est plutôt la naissance et le début de l'enfance, car dès le départ, comme en témoigne le guide de l'étudiant de ces années, les études sont orientées vers la licence incluant la préparation du mémoire. L'orientation technologique était malheureusement perçue par certains comme une formation au rabais à l'intention des jeunes de la province. Il faut dire aussi que les moyens financiers attribués à l'expérience étaient plutôt dérisoires.

En novembre 2006, le second gouvernement Alexis-Préval, à travers son ministre de l'Éducation nationale, Gabriel Bien-Aimé, décide de transformer le CEST en l'Université Publique du Sud aux Cayes (UPSAC) et nomme P. Yves Voltaire comme recteur à sa tête. Les ressources humaines et financières insuffisantes rendent ce processus de changement lent et difficile. Bientôt, en janvier 2007, le MENFP ouvre l'Université Publique de l'Artibonite aux Gonaïves (UPAG) avec Michel Saint-Louis comme recteur. Le nouvel établissement possède un terrain mais doit se trouver un local provisoire. À ses facultés de sciences de l'éducation et des sciences administratives s'ajoute bientôt une faculté des sciences infirmières. Peu de temps après, en octobre 2007, le MENFP, crée l'Université Publique du Nord au Cap-Haïtien (UPNCH) avec pour ►

1. Sous le leadership de Jacques-Édouard Alexis, plusieurs concepteurs travaillèrent à la gestation des UPR comme Creutzer Mathurin, Jean-Joseph Moisset, Michel Saint-Louis, Florence Pierre-Louis et Pierre-Michel Laguerre. Paul-Antoine Bien-Aimé était alors ministre de l'Éducation du premier gouvernement Alexis-Préval.

recteur Fenol Metellus. Elle comporte une faculté d'éducation et une faculté des sciences administratives et de la gouvernance locale. Le MENFP réussit à faire figurer ces trois UPR dans la Loi de finances 2007-2008 avec une allocation de cinq millions de gourdes. Cette première mention dans une loi votée par l'Assemblée nationale et publiée par l'Exécutif constitue jusqu'à présent encore le principal document légal, après la Constitution de 1987, autorisant le fonctionnement des UPRH. Depuis lors, une somme est attribuée aux UPRH dans le budget d'investissement du MENFP. Elle s'élevait en 2011-2012 à 12 millions de gourdes plus le paiement de quelques membres du personnel enseignant et administratif sur le budget de fonctionnement du MENFP. Le séisme du 12 janvier 2010 ayant lourdement affecté les établissements d'enseignement supérieur de Port-au-Prince, beaucoup d'étudiants ont trouvé refuge dans les UPRH pour poursuivre leurs études. Certains y sont restés, mais d'autres sont retournés dans la capitale, souvent parce que leurs filières d'étude n'existent pas en province. Dans la foulée de la volonté de déconcentrer et de décentraliser la République de Port-au-Prince, en décembre 2011, l'Université Publique du Sud-Est à Jacmel (UPSEJ), en gestation depuis trois ans, ouvre ses portes avec 400 étudiants en agronomie, en sciences de l'éducation et en sciences administratives avec comme recteur Jean-Elie Gilles.

Ainsi, en septembre 2012, le nombre d'étudiants fréquentant les quatre UPR avoisine 5 000, encadrés par environ 170 professeurs, en grande majorité des chargés de cours.

3.2 L'intégration dans l'Agence universitaire de la Francophonie

Des démarches entreprises par l'UPSAC et le MENFP depuis 2006 finissent par aboutir, à l'occasion du mouvement de solidarité suscité dans la foulée de la catastrophe du 12 janvier 2010, par l'intégration des trois premières UPRH dans cette association d'environ 800 établissements d'enseignement supérieur dénommée l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF). Accordée pour une période probatoire de cinq ans, cette admission incite les UPRH à progresser afin de devenir des membres titulaires permanents. Du même coup, les recteurs de ces établissements ont eu le droit de devenir membres de la CORPUCA associée à l'AUF. Les huit universités haïtiennes membres de l'AUF forment, en effet, le noyau de référence à partir duquel on tente de lancer la réforme de l'enseignement supérieur. Il convient de signaler également un apport important de la coopération française aux UPRH, à travers l'Institut de recherche et de développement (IRD) : elle a permis à trois d'entre elles de bénéficier du programme d'implantation d'espaces numériques équipés d'appareils de vidéoconférence pour l'enseignement à distance en Haïti (PENDHA), conçu prioritairement pour six universités

de Port-au-Prince particulièrement frappées par le récent séisme. Enfin, les UPRH ont participé avec l'UEH, l'Université Quisqueya et les autres universités privées membres de la CORPUCA à la création, en 2011, de la Conférence des recteurs et présidents d'universités d'Haïti (CORPUHA).

3.3 Le partenariat avec la City University of New York

Parmi les universités ayant manifesté leur solidarité avec Haïti et leur volonté de contribuer à la reconstruction du système d'enseignement supérieur haïtien après le séisme du 12 janvier 2010, la City University of New York (CUNY) se distingue par son choix stratégique de travailler prioritairement avec le réseau des universités publiques régionales. Après seulement deux ans de coopération, des résultats concrets sont déjà enregistrés dans chacune des UPR : au Cap-Haïtien, une École supérieure de tourisme et d'hôtellerie fonctionne avec des professeurs haïtiens et américains ; aux Gonaïves, la Faculté des sciences infirmières a amélioré ses performances et possède deux professeurs inscrits à un programme de master aux États-Unis. Enfin, aux Cayes, les préparatifs sont en cours pour l'élaboration du plan stratégique 2013-2018 de l'UPSAC. De plus, une dizaine d'étudiants de troisième année de chacune de ces universités bénéficie d'une bourse d'études locale pour un an renouvelable. L'organisation de séminaires d'été, notamment sur l'apprentissage de l'anglais, est également fructueuse.

D'autres partenariats en gestation présentent des perspectives intéressantes. Mentionnons-en deux : celui avec le Groupe de recherche et d'action pour une Haïti nouvelle (GRAHN) qui a signé avec le MENFP un protocole d'accord incluant une collaboration avec les UPRH, et celui du Consortium interuniversitaire pour la relance du système éducatif haïtien (CIRSEH) ayant signé en 2012 une convention entre 8 universités canadiennes, 11 universités haïtiennes et le MENFP.

3.4 L'apport de la Constitution de 1987 amendée

Enfin, la Constitution de 1987 amendée, dont une première version publiée par le président René Préval le 19 septembre 2009 a été remaniée par l'Assemblée nationale et publiée par le président Joseph Michel Martelly, a fait un apport important dans la gouvernance du système d'enseignement universitaire haïtien, et donc dans celui des UPRH, en confiant la direction du sous-secteur à un organisme créé à cet effet et préparant la route à un ministère de l'Enseignement supérieur, de la Technologie et de l'Innovation.

Une brève analyse comparative permettra d'apprécier les avancées qualitatives apportées par les amendements à la Constitution de 1987 pour produire un nouveau texte servant de

boussole à la nation haïtienne, notamment en ce qui concerne l'enseignement supérieur.

Dans la Constitution de 1987, l'éducation, comme service public à la charge de l'État et des collectivités territoriales, fait d'abord l'objet du chapitre 2 portant sur les droits fondamentaux, à la section F intitulée: «De l'éducation et de l'enseignement», allant des articles 32 à 34-1. Des reformulations significatives ont été introduites dans ces articles, mais les garanties essentielles par rapport au droit de tous à l'éducation et à la liberté de l'enseignement à tous les degrés, sous le contrôle de l'État, ont été confirmées. Par exemple, l'article 32.6 stipulait: «L'accès aux études supérieures est ouvert en pleine égalité à tous, uniquement en fonction du mérite.» Cet article se lit désormais: «L'accès aux études supérieures est ouvert en pleine égalité à tous.»

Ensuite, le chapitre 5 de cette constitution est intitulé: «De l'université – De l'académie – De la culture» et recouvre les articles 208 à 216. Dans la section portant sur l'université, seul l'article 211, dont l'interprétation prêtait à confusion et a fait couler beaucoup d'encre, a été amendé. Il stipulait: «L'autorisation de fonctionner des universités et des écoles supérieures privées est subordonnée à l'approbation technique du conseil de l'Université d'État, à une participation majoritaire haïtienne au niveau du capital et du corps professoral ainsi qu'à l'obligation d'enseigner notamment en langue officielle du pays.»

Il se lit désormais comme suit: «Il est créé un organisme public chargé de la régulation et du contrôle de qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique sur tout le territoire. Cet organisme exerce son contrôle sur toutes les institutions publiques et privées travaillant dans ces deux domaines. Chaque année il publie un rapport sur la qualité de la formation et établit une liste des institutions performantes.»

Enfin, parmi les articles demeurés inchangés, il importe de citer deux d'entre eux qui doivent orienter les débats sur la mission et la gouvernance des universités, à savoir l'article 211-1 et l'article 212.

Article 211-1: «Les universités et écoles supérieures privées et publiques dispensent un enseignement académique et pratique adapté à l'évolution et aux besoins du développement national.»

Article 212: «Une loi organique régleme la création, la localisation et le fonctionnement des universités et des écoles supérieures publiques et privées du pays.»

La consolidation et l'harmonisation du réseau des universités publiques régionales haïtiennes préparent la voie à cette nouvelle structuration et ce nouveau fonctionnement du système d'enseignement supérieur sous le contrôle d'un organisme ou d'un ministère qui lui est consacré.

Somme toute, même si la façon de les implanter avec de faibles moyens laisse à désirer et soulève de nombreuses interrogations et inquiétudes, l'évolution des UPRH est le fruit d'une volonté politique et d'une programmation de politique publique de plus en plus manifestes de l'État haïtien dans une préoccupation, timide mais réelle, de déconcentration et de décentralisation, notamment à travers la Constitution de 1987 amendée et les documents de politique éducative du MENFP. Cette volonté a été entérinée et fortement appuyée par le GTEF, présidé par le recteur Jacky Lumarque, dans son rapport intitulé *Pour un pacte national sur l'éducation*, devenu plan stratégique national 2010-2030 pour la réforme du système éducatif haïtien.

Les impératifs de déconcentration, de décentralisation et de reconstruction après le séisme du 12 janvier 2010 ayant confirmé que cette voie est prometteuse, une évaluation de l'expérience acquise dans cette première phase de l'histoire des UPRH, avec ses points forts et ses lacunes, s'imposait.

4. ÉVALUATION DE LA PREMIÈRE PÉRIODE DE L'HISTOIRE DES UPRH

Il a paru important, en effet, pour le MENFP de faire, dans l'esprit de son Plan opérationnel 2010-2015, une première évaluation de l'expérience de ces établissements publics. Une mission présidée par le professeur Narcisse Fièvre a été formée en ce sens. Cette opération s'est déroulée sur fond de crise à l'Université Publique de l'Artibonite aux Gonaïves (UPAG) autour de questions concernant la succession de feu recteur Michel Saint-Louis² et des retards dans la diplomation des premiers finissants; à l'Université Publique du Sud aux Cayes (UPSAC) où un groupe de professeurs a décidé d'observer un arrêt de travail pendant deux mois pour réclamer le paiement d'arriérés de salaire et leur intégration dans la fonction publique; et à l'Université Publique du Nord au Cap-Haïtien (UPNCH) où des étudiants finissants manifestaient leur mécontentement, entre autres, par rapport à des difficultés concernant leur diplomation.

En dépit de ces tensions, à la suite de réunions de travail avec les différentes instances de chacune de ces universités, des recommandations ont été formulées par cette mission dans un rapport remis au ministre de l'Éducation nationale et aux recteurs. Les efforts pour mettre en œuvre ces recommandations ont conduit à l'organisation d'un premier atelier national sur l'harmonisation et la consolidation des UPRH avec la participation de la City University of New York et du Centre national de recherche et de formation (CENAREF) présidé par Jacques-Édouard Alexis, en juin 2012. Puis, en septembre 2012, un ►

2. P. Lourdy Dorismond, Ph. D., et P. Syriac Ciné, Ph. D., travaillèrent de concert avec le MENFP à faciliter cette succession.

Atelier international sur le réseau des universités publiques régionales, réalisé par le MENFP avec l'appui de l'UNESCO, de l'AUF et de l'Université Quisqueya, a permis de se mettre à l'écoute d'expériences diverses de fonctionnement de réseaux universitaires au Canada, dans les Antilles, aux États-Unis et en Tunisie. Cela a aussi été l'occasion de s'informer sur le Caribbean Knowledge and Learning Network (CKLN), un réseau de connexion Internet à haut débit au service de la diffusion rapide d'informations scientifiques dans les universités de la Caraïbe et du monde et que les universités haïtiennes tardent à intégrer.

Les conclusions de ces deux ateliers invitent les UPRH à entrer dans la deuxième phase de leur histoire en organisant des journées techniques sur les différents aspects de la gouvernance et de l'harmonisation des curricula dans la perspective d'une adaptation du LMD (Licence, Master, Doctorat) européen, dans le cadre du processus de Bologne, au contexte haïtien et caribéen. Il y a été décidé également que les UPRH accorderont le bénéfice de l'urgence à l'élaboration de leur plan stratégique : cela leur permettra de mieux présenter leurs programmes de formation, de mieux cibler les réponses aux besoins environnementaux, économiques et sociaux des départements, de mieux coordonner la coopération interuniversitaire et de mieux dynamiser leur réseau en cette deuxième période de leur histoire. Un accompagnement de l'Université du Québec devrait, en outre, les aider à constituer un réseau original et dynamique.

Par ailleurs, l'identification de ces deux périodes de l'institutionnalisation des UPRH invite à articuler une réflexion sociologique sur les agents qui y interviennent et sur l'impact social de leur action.

5. LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES D'AGENTS DE L'ÉVOLUTION DES UPRH

Tout au long de la première période de l'histoire de leur institutionnalisation, les UPRH ont découvert qu'elles peuvent distinguer, parmi les personnes et les institutions qui interagissent dans leur champ, quatre types d'acteurs sociaux : de solides opposants, des sympathisants perplexes, des praticiens confiants et des partenaires persévérants. Ces différents acteurs apportent leurs arguments dans le débat que suscitent les UPRH. Ils sont autant d'agents de changement pouvant servir à la consolidation de ces instruments de la politique éducative haïtienne que sont les UPRH.

a) Pour les solides opposants, il est évident que les UPRH n'ont pas leur raison d'être. Ce qui mérite d'être renforcé, selon eux, c'est l'UEH et les établissements d'enseignement supérieur publics qui existent déjà. D'ailleurs, l'UEH a des facultés de droit et de sciences économiques aux Gonaïves,

au Cap-Haïtien, à Port-de Paix, à Fort-Liberté et à Jacmel. Celle des Cayes est devenue une institution privée délivrant tout de même des diplômes de l'UEH. La création et le développement des UPRH sont donc perçus par plus d'un comme une manœuvre de déstabilisation, voire de destruction, de l'UEH. À terme, selon les tenants de cette position, ces UPRH, si elles arrivent à résister à l'épreuve du temps et de la politique haïtienne, devront rentrer au bercail comme des brebis égarées devenues sages, en se laissant tout simplement phagocyter, pour entrer dans le giron de l'UEH. Il convient cependant d'ajouter que les recteurs des UPRH participent sur un pied d'égalité avec le recteur de l'UEH aux réunions de la CORPUCA et sont des membres fondateurs de la CORPUHA, présidée par l'actuel recteur de l'UEH, l'agronome Jean Vernet Henry. Ces échanges sur le plan personnel et institutionnel devraient faciliter le dialogue sur l'avenir des deux, voire trois, groupes d'établissements publics d'enseignement supérieur haïtiens.

- b) Vient ensuite le groupe des sympathisants perplexes des UPRH. Tout en appuyant l'expérience, ce groupe se demande comment l'État a pu fonder des établissements et ne pas leur donner les moyens suffisants pour fonctionner. Comment a-t-il pu créer ces établissements sans loi organique et sans plan stratégique ? De plus, il semble que leur extension n'obéisse qu'au rapport de forces politiques et à la pression de certains hommes politiques. Pour ces agents sympathisants perplexes, les UPRH sont mal parties et peut-être n'auraient jamais dû partir... L'État a raté l'occasion de montrer comment créer une université au 21^e siècle. Ce groupe provoque la réflexion critique. Il dit tout haut les problèmes que les praticiens essaient de résoudre patiemment avec les moyens du bord en faisant remarquer, entre autres, que les nouvelles UPRH partent de mieux en mieux, en tirant profit des expériences et des acquis de leurs aînées.
- c) Le groupe des praticiens confiants comprend les décideurs politiques, les membres des UPRH, c'est-à-dire les recteurs, les doyens et les autres membres du Conseil académique et scientifique, les professeurs, les étudiants ainsi que la société civile des régions, autrement dit les parents, les familles, les entreprises et les associations professionnelles, culturelles et religieuses. Pour ces acteurs sociaux et agents de changement, les UPRH répondent à leurs besoins en matière d'enseignement supérieur et constituent un des moteurs les plus puissants du développement des départements géographiques³.

3. À proprement parler, la région, comme collectivité territoriale, n'existe pas en Haïti. Dans le cas des universités publiques, on veut simplement indiquer une intention de regrouper les départements

d) Enfin, il existe le groupe des partenaires nationaux et internationaux, au nombre desquels on compte le CENAREF, l'Université Quisqueya, l'AUF, la CUNY, le CIRSEH et le GRAHN. Il contribue à donner à ces structures universitaires de province une évolution planifiée, une visibilité et une reconnaissance internationale indispensables dans le monde universitaire du 21^e siècle.

Quel peut être l'impact de ces groupes d'agents de changement évoluant dans la sphère des UPRH sur une rénovation du système d'enseignement supérieur haïtien ?

6. VERS UN CADRE D'ANALYSE SOCIOLOGIQUE

L'impact social ainsi que les rapports de force et les conflits latents ou actifs entre les acteurs d'une structure organisationnelle peuvent être analysés selon différentes approches théoriques. Pour notre part, nous pensons que, dans le contexte exposé tout au long de cet article, le mode d'implantation des UPRH adopté par les décideurs politiques haïtiens se rapproche de la théorie de « l'innovation disruptive » telle que développée par Clayton Christensen. Vérifiable dans le domaine de l'innovation technologique, comme l'évolution de l'industrie de la fabrication des ordinateurs, mais également dans d'autres domaines, comme le champ universitaire, cette approche permet de comprendre et de prévoir les étapes d'une innovation. Selon ce cadre théorique, la première période des UPRH correspondrait à la première phase de l'innovation disruptive où des services offerts par un produit (en l'occurrence, les établissements d'enseignement supérieur de Port-au-Prince) auparavant inaccessibles à une portion de la population (par exemple, les bacheliers des provinces) lui sont rendus accessibles par un nouveau produit (dans ce cas précis, les UPRH) parfois moins performant. La deuxième phase, cependant, comportant l'amélioration de la qualité du produit et du prix des services pour une innovation réussie, requiert des conditions de succès que n'offre pas encore l'expérience des UPRH. Le passage de la première phase à la deuxième se fait trop lentement dans ces établissements publics. Ceux-ci demeurent très fragiles et reproducteurs de certaines routines et tares traditionnelles de l'enseignement supérieur haïtien pouvant facilement conduire à leur « borlettisation⁴ ». Les

les plus proches, et peut-être, plus tard, les universités de ces départements.

4. La « borlette » est le nom donné à la loterie populaire haïtienne dont les kiosques de vente se multiplient comme des champignons à travers le pays. Par analogie, elle sert à désigner quelque chose qui n'est pas rationnel et scientifique et qui prend une expansion incontrôlée. C'est ainsi qu'on en vient à parler d'« écoles borlettes » et d'« universités borlettes », dans le secteur privé ou public, dans lesquelles la qualité de l'enseignement-apprentissage laisse à désirer et qui se multiplient sans aucun contrôle efficace de l'État.

UPRH sont continuellement menacées, en effet, de devenir, par des mécanismes internes et externes à leur structure, des « universités borlettes publiques (UBP) ». Toutefois, un accompagnement technique assidu de leur réseau par un Conseil d'orientation et de développement des UPRH peut les aider à éviter ce danger.

7. CONCLUSION

Pour finir, à n'en pas douter, les universités publiques régionales d'Haïti traversent un moment fort très prometteur où des personnes et des institutions convergent vers elles en cette deuxième phase de leur existence et estiment qu'elles méritent qu'on y investisse du temps, de l'argent et des savoir-faire, car si elles n'existaient pas, il aurait fallu les créer dans le cadre de la reconstruction d'Haïti après le séisme du 12 janvier 2010. Mais dans quelle direction vont-elles évoluer ?

Le Plan stratégique de développement national d'Haïti élaboré par le ministère de la Planification et de la Coopération externe (MPCE) prévoit un découpage du pays en quatre régions (le Nord, le Centre, l'Ouest et le Sud) possédant chacune une université publique ayant des campus dans des chefs-lieux de département. Ce réseau serait dirigé par quatre recteurs. Dans les faits, le MENFP, quant à lui, poursuit l'implantation d'une université publique régionale autonome dans chacun des 10 départements géographiques. Il appartiendra à la loi sur l'enseignement supérieur de déterminer la configuration que ces universités publiques régionales doivent finalement adopter de même que leur relation avec l'UEH.

En attendant, le réseau des UPRH continue de se structurer en mettant l'accent sur l'élaboration de leurs plans stratégiques, la construction de campus modernes, parasismiques et verts, l'expérimentation d'un programme de propédeutique facilitant le passage du secondaire à l'université, l'harmonisation des curricula incluant la formation de cadres techniques intermédiaires sur deux ans, la diversification de leurs sources de financement, l'amélioration des conditions enseignante et estudiantine, la promotion de la recherche scientifique et de la coopération interuniversitaire et le contrôle périodique d'assurance de la qualité de l'enseignement-apprentissage.

Enfin, seule la poursuite persévérante de ces objectifs permettra au réseau des universités publiques régionales d'Haïti, en cette deuxième phase de son histoire, de ne pas s'affaiblir face aux forces de résistance au changement ni faillir à sa mission de former, dans les coins et recoins souvent considérés comme « l'en dehors » de notre courageuse République de Port-au-Prince, une masse critique de professionnels qualifiés et une culture scientifique à même de contribuer à faire passer Haïti, à l'horizon de 2035, du stade de « pays à ►

faible développement humain » à celui de « pays au développement humain moyen⁵ ». ■

BIBLIOGRAPHIE

- CHOMSKY, Noam (2011). *Permanence et mutations de l'université*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
 - CHRISTENSEN, Clayton, et Henry EYRING (2011). *The Innovative University. Changing the DNA of Higher Education from the Inside Out*, San Francisco, Wiley Imprint.
-
5. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), dans son rapport annuel sur le développement humain, classe les 192 États membres de l'ONU en fonction de leur indice de développement humain (IDH) construit à partir d'indicateurs d'espérance de vie à la naissance, du niveau d'instruction et du niveau de vie décent ou produit intérieur brut (PIB) par habitant en s'inspirant des travaux d'Amartya Sen et de Mahmud U'Haq. Depuis 2009, ce classement en fonction du niveau de développement humain distingue quatre catégories de pays : ceux à développement humain très élevé, ceux à développement humain élevé, ceux à développement humain moyen et ceux à faible développement humain. En 2011, Haïti faisait partie de ce dernier groupe, car son IDH était de 0,454. La République dominicaine, pays à développement humain moyen, avait quant à elle un IDH de 0,689. Pour plus de précisions sur les tendances de développement humain d'un pays, voir PNUD, *Rapport sur le développement humain 2011, durabilité et équité: un meilleur avenir pour tous*, p. 145-149.
- DESHOMMES, Fritz (2011). *Regards sur la recherche universitaire en Haïti*, Port-au-Prince, Éditions de l'Université d'État d'Haïti.
 - GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION EN HAÏTI (2011). *Pour un pacte national sur l'éducation en Haïti*, Port-au-Prince, Print It.
 - JEAN, Michaele (2012). Interview accordée à Magda Mathurin pour la *Revue Global*, n° 43, p. 74-79.
 - LUMARQUE, Jacky (2012). « L'Université haïtienne: un système à (re) construire », *Revue Global*, n° 43, p. 16-33.
 - MATHURIN, Creutzer (1997). *L'enseignement supérieur en Haïti: état, enjeux et perspectives*, Port-au-Prince, Ministère de l'Éducation nationale.
 - MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (2012). *Vers la refondation du système éducatif haïtien: Plan opérationnel 2010-2015*, Port-au-Prince, MENFP.
 - MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPÉRATION EXTERNE (2012). *Le Plan stratégique de développement national*, Port-au-Prince, MPCE.
 - PIERRE, Samuel (2012). « Construire une université haïtienne pour une nation haïtienne de bien-être et de prospérité », *Le Nouvelliste*, 13 janvier.
 - PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD) (2011). *Rapport sur le développement humain 2011, durabilité et équité: un meilleur avenir pour tous*, New York, PNUD.
 - THEODAT, Jean-Marie (2012). « L'enseignement supérieur et la recherche en Haïti: perspectives caribéennes », *Revue Global*, n° 43, p. 34-49.
 - VOLTAIRE, Yves (2010). « L'Université Publique du Sud aux Cayes (UPSAC) et l'éducation à l'environnement pour le développement durable en Haïti », *The Journal of Haitian Studies*, vol. 16, n° 2, Center for Black Studies Research, University of California, Santa Barbara.

Yves Voltaire, Ph.D., est Recteur de l'Université Publique du Sud aux Cayes depuis le 3 novembre 2006. Il a fait ses études doctorales en sociologie à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales de Paris. Il détient également une maîtrise en théologie biblique et études juives (Jérusalem), en relations internationales (Paris) et en psycho-éducation (Montréal). Originaire de Miragoâne, où il a fait ses études classiques, il est également curé-fondateur de la paroisse de Paillant et coordonnateur des écoles catholiques du diocèse d'Anse-à-Veau et de Miragoâne. Il a publié divers articles sur les relations haïtiano-dominicaines et sur l'éducation environnementale, notamment dans le *Journal of Haitian Studies*. yvoltaire@gmail.com

